

n'est pas que le paysage en fut si beau qu'on avait besoin de le conserver intact pendant des générations à venir; le fait est qu'une grande partie de ce territoire n'avait aucune valeur à ce point de vue. Or, la première chose à faire serait d'inspecter comme il faut ces réserves, y choisir les sections qui conviennent le mieux pour en faire des parcs et les protéger afin qu'aucune concession n'y soit accordée sans le consentement du Parlement. A cet égard, la proposition de mon honorable collègue est raisonnable. Je sais que c'est la politique que l'Association des parcs nationaux approuve. Mais dans cette vaste étendue de parcs nationaux dans l'Ouest canadien, il y a actuellement des gisements de houille considérables et peut-être aussi de minerais. Va-t-on garder tous ces terrains intacts, sans jamais les exploiter? Je ne pense pas que ce soit de bonne politique. Choisissons d'abord ce que nous voulons réserver comme parcs et veillons à ce qu'ils soient maintenus dans cet état.

Quant au projet d'exploitation électrique à Calgary, on ne peut pas nier que la région en question, pour ce qui est de ses lacs présente un très beau paysage, et je ne pense pas qu'il soit difficile de trouver l'équivalent des lacs Spray dans une douzaine d'autres endroits dans l'Alberta. J'ai eu l'avantage de visiter la région deux ans de suite; l'an dernier et l'année précédente. Pour faire confirmer mon opinion, j'ai eu le plaisir de me faire accompagner, l'an dernier, par l'honorable député de Bow-River (M. Garland). Mais une grande partie de ce territoire a été brûlée et offre un magnifique exemple de ce que peuvent faire des sociétés forestières irresponsables.

Tout le bois utilisable a été coupé et enlevé et le reste brûlé, de sorte qu'à part les lacs, le paysage n'offre aucune valeur. S'il est possible de monter une usine électrique dans cette partie du pays, je ne vois pas pourquoi on ne donnerait pas à la province d'Alberta le droit, si elle le désire, d'obtenir ce privilège. Mais il faudrait auparavant choisir l'emplacement du parc. Cette partie de terrain exploitable n'a aucune valeur au point de vue du paysage ou du moins il y en a une grande partie qu'on pourrait détacher du parc. Je ne vois pas pourquoi on garderait la région des lacs Spray pour la beauté de son paysage, car cette beauté n'existe que dans ses lacs. Je suis sûr que la plupart de ceux qui ont visité l'endroit seront d'accord avec moi là-dessus. Il me fait plaisir d'appuyer les remarques de l'honorable député de Vancouver-Centre (M. Stevens). Il faut adopter le plus tôt possible une politique bien déterminée pour nos parcs, afin qu'on ne puisse pas empiéter sur ces réserves pour des fins commerciales, sauf avec l'autorisation du Parlement.

[M. Shaw.]

M. WOODSWORTH: Monsieur le président, j'aurai quelques remarques à faire au sujet des pouvoirs hydrauliques. L'honorable député de Vancouver-Centre (l'hon. M. Stevens) a défendu les droits sacrés que possède le peuple dans nos parcs nationaux. A mon tour je voudrais signaler les droits sacrés que possède le peuple relativement à nos pouvoirs hydrauliques. A l'heure actuelle, en Grande-Bretagne et dans une grande partie du continent, on prend grand soin des pouvoirs hydrauliques, car on s'aperçoit qu'avec les progrès de l'électricité leur valeur est incalculable et qu'on a besoin de les conserver comme richesse nationale et de ne jamais les aliéner. Nous avons appris au cours d'autres débats dans cette enceinte qu'aux Etats-Unis il est fortement question du besoin qu'on a d'adopter une politique de grande envergure. Diverses compagnies parlant d'une exploitation électrique extraordinaire. Par malheur, il y a aussi le danger que cela soit entrepris par des particuliers. Bien qu'un grand nombre de nos chutes d'eau aient été accaparées, il me semble qu'il est temps d'adopter une ligne de conduite pour conserver celles qui restent sous le contrôle du gouvernement du Dominion et je compte qu'un jour nous pourrions reprendre pour le peuple celles qui ont été cédées. Je demande avec instance au département qu'il cesse d'aliéner tout pouvoir hydraulique, mais qu'au contraire, en vue de la grande demande qui se manifesterait pour ces pouvoirs avec le progrès actuel de l'exploitation électrique, nous n'accordions l'usage de ces chutes que sous la surveillance la plus rigoureuse. Pour ma part, je crois que nous devons prévoir le jour assez rapproché où le gouvernement du Dominion, de concert avec les gouvernements provinciaux entreprendra l'exploitation de ces pouvoirs hydrauliques.

L'hon. M. STEWART: C'est actuellement notre ligne de conduite. Nous ne laissons plus ces pouvoirs hydrauliques passer entre les mains de particuliers.

M. WOODSWORTH: Mais on n'a rien fait pour l'exploitation.

L'hon. M. STEWART: Non.

M. GARLAND (Bow-River): Je suis d'avis que le ministre est littéralement exact, mais je puis lui faire observer franchement que du jour où il commence à accorder des baux de longue durée, des intérêts ou des droits acquis surgissent et le Gouvernement doit faire face à cette grande difficulté d'avoir à perpétuer l'exploitation particulière de ces ressources. Je pense que l'honorable député de Winnipeg-